

15. Octobre 1784.

293

de façon qu'on me donne une occasion convenable pour alléguer mes moïens de défense contre tous les griefs, contenus dans ces résolutions à ma charge, & contre toutes autres accusations, qu'on pourroit porter contre moi, pour présenter à ce sujet ma justification, ainsi qu'il convient. Surquoi &c.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 27 Septembre.) Les objets du commerce entre la France & l'Angleterre continuent de faire le sujet des entretiens de notre ministère, & on se promet de grands avantages du réglemeut qui doit être établi pour cet effet entre les deux nations.

M^r. Crauford, notre commissaire à la cour de France, est chargé de proposer au ministère de Versailles, une diminution des droits d'entrée que paient actuellement les marchandises britanniques en France; & d'offrir en même tems une diminution des impositions sur les vins & les autres productions françoises que l'on débite en Angleterre. On prétend qu'au cas que le ministère de Sa M. Très-Chrétienne goûtât ce plan, les vins de France importés dorénavant dans la Grande-Bretagne & en Irlande, ne paieroient pas des droits plus forts que les vins apportés du Portugal. En attendant, les François ont trouvé le moïen d'é luder sans ressource tous les réglemens inventés & effectués en Angleterre pour prévenir la contrebande de liqueurs fortes, au point qu'à